

Règlement 2020

Conditions Générales

La Compétition des Nymphes d'Or est organisée par le Festival de Télévision de Monte-Carlo sous la Présidence d'Honneur de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco. La 60ème édition du Festival se déroulera du 19 au 23 juin 2020 au Grimaldi Forum.

La compétition est ouverte aux formats suivants : films TV, mini-séries, séries TV, documentaires et reportages d'actualités

L'inscription à la Compétition des Nymphes d'Or est **gratuite**.

Sont autorisés à participer à la compétition les diffuseurs, les distributeurs et les producteurs.

La société participante assume l'entière responsabilité d'obtenir l'accord des coproducteurs et/ou ayants-droits et de mentionner ces derniers lors de l'inscription d'un programme.

Le programme doit avoir été spécialement réalisé pour la télévision ou les services de SVOD, et ne pas être sorti au cinéma avant la première diffusion.

Est éligible tous programmes diffusé pour la première fois entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020.

Le Vice-Président Délégué du Festival de Télévision de Monte-Carlo est responsable du bon fonctionnement et de l'organisation de la compétition et est, dans le cas contraire, seul habilité à annuler la procédure engagée pour la désignation d'un lauréat.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo a la responsabilité de l'organisation administrative de cette compétition.

1 - Inscriptions des Œuvres

Date limite d'inscription

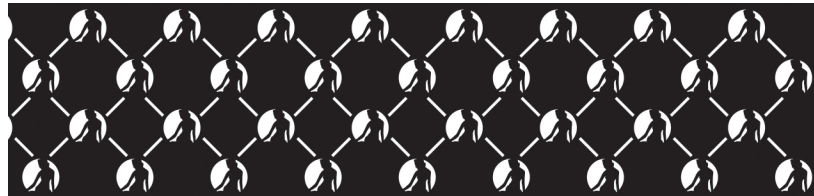
Toutes les inscriptions et réceptions de matériel devront être faites entre **le lundi 4 novembre 2019 et le vendredi 28 février 2020**.

Le respect de la date de clôture est impératif et aucune dérogation ne sera accordée.

Formulaire d'inscription en ligne

Le formulaire d'inscription en ligne est accessible après création de votre compte personnel via le lien suivant : www.tvfestival.com. Ce compte vous permet d'inscrire des programmes sous différentes catégories.

La société participante a la responsabilité de la véracité des informations saisies lors de l'inscription en ligne. Le Festival de Télévision de Monte-Carlo ne sera aucunement tenu pour responsable des erreurs de saisie et/ou d'omission sur ses supports de communication.



Modalités d'inscription

Pour participer à la Compétition des Nymphes d'Or, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Le programme ne doit pas avoir été soumis à la compétition en 2019.
- Les sociétés de production ne peuvent soumettre qu'un seul format par catégorie. Les diffuseurs et distributeurs peuvent soumettre un nombre illimité de programmes sous condition que les sociétés de production soient différentes.
- Les programmes doivent être présentés dans la langue de tournage, avec sous-titrage en anglais **y compris les programmes produits en anglais. Les programmes non sous-titrés seront automatiquement refusés.** (les sous-titres pour sourds et malentendants sont acceptés)
- Lors de l'inscription un court synopsis en anglais du programme vous sera demandé.

Le programme doit être téléchargé sur une plateforme vidéo et doit respecter les caractéristiques techniques suivantes :

- Vidéo: 800 x 450
- Fréquence d'image : 25p
- Codec vidéo : H264 (mpeg4) débit max 1mbit/s
- Codec audio : 2 ch -48000Hz – Codec AAC – débit max 128Kbits/s
-
- Version continue : aucune coupure publicitaire, écran noir, incrustation sur image, Time Code, etc.

Attention : En cas de nomination un fichier électronique avec des caractéristiques HD vous sera demandé (Cf. Article 4- Nomination)

Seront automatiquement refusés les programmes qui ne respectent pas les modalités d'inscription.

2 - Catégories & Prix

La Sélection Officielle se divise en plusieurs catégories : Fiction, Actualités et Prix du Prince Rainier III.

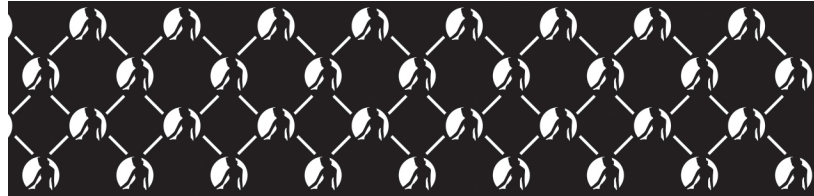
FICTION

- **Concernent les films de télévisions, mini-séries et séries tv qui sont dorénavant regroupés sous une même catégorie.**
- Pour les mini-séries et séries tv est acceptée une œuvre se déroulant sur plusieurs épisodes dans lesquels les personnages principaux, le thème et l'histoire sont présentés sous le même titre, et qui comportent une continuité dans la supervision de production.
- Est accepté uniquement le premier (1^{er}) épisode, de la première (1^{ère}) saison pour les formats mini-séries et séries Tv.
- Ne sont pas acceptés les programmes relevant des sketches, parodies, jeux télévisés, les soap operas et téléromans.
- Première Date de Diffusion : entre le 1er novembre 2019 et le 31 octobre 2020.
- Durée : 120 minutes maximum.

6 **Nymphes d'Or** sont attribuées pour:

Le Meilleur Film
La Meilleure Série
La Meilleure Création
La Meilleure Actrice
Le Meilleur Acteur
Le Prix Spécial du Jury

Les programmes soumis concourent également pour le Prix de la Croix-Rouge Monégasque, le Prix AMADE et La Colombe d'Argent (SIGNIS).



ACTUALITES

Cette catégorie se réfère à des programmes couvrant des événements d'actualité ou de société ayant une importance au niveau mondial, national ou régional.

Elle se décline en trois formats :

Reportage d'Actualités

- Concerne un reportage retransmis dans le cadre d'un journal télévisé, ou une édition spéciale couvrant un événement en direct. Le reportage doit être diffusé sur une chaîne généraliste dans le cadre d'un journal télévisé ou sur une chaîne d'information continue.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019.
- Durée maximum : 15 minutes maximum.

Les programmes soumis concourent également pour le Prix du Jury, le Prix CICR pour la presse et le Prix AMADE

Grand Reportage d'Actualités

- Concerne un reportage couvrant un sujet d'actualité, donnant un point de vue et une analyse claire du sujet traité.
- Sont exclus les documentaires d'art, d'histoire, culture, sport et biopic.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 octobre 2020.
- Durée maximum : 60 minutes maximum.

Les programmes soumis concourent également pour le Prix du Jury, le Prix CICR pour la presse et le Prix AMADE.

Film Documentaire

- Concerne un documentaire d'investigation traitant de politique, de religion, de science, d'économie ou de faits de société.
- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 octobre 2020.
- Durée maximum : 120 minutes maximum.

Les programmes soumis concourent également pour le Prix du Jury, le Prix CICR pour la presse et le Prix AMADE

4 Nymphes d'Or sont attribuées pour:

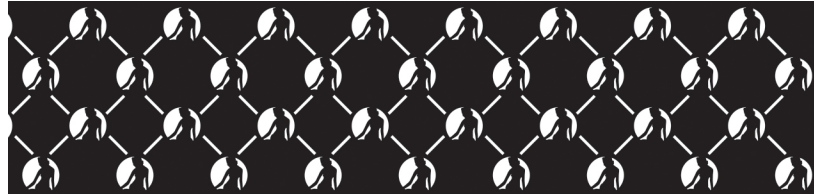
Le Meilleur Reportage d'Actualités
Le Meilleur Grand Reportage d'Actualités
Le Meilleur Film Documentaire
Le Prix Spécial du Jury

PRIX DU PRINCE RAINIER III

Ce prix est décerné au documentaire traitant le mieux des thématiques environnementales.

Une somme de 7500 € est attribuée au lauréat.

- Première Date de Diffusion : entre le 1^{er} novembre 2019 et le 31 octobre 2020.
- Durée maximum : 120 minutes.



3 - Sélection Officielle & Lauréats

Le Comité de Présélection

La Sélection Officielle est effectuée par les membres du Comité de Présélection au printemps 2020. Ce Comité de Présélection est composé de professionnels de l'industrie qui ont le devoir de nommer entre cinq (5) et dix (10) programmes par catégorie.

Le Comité de Présélection est soumis à un devoir de réserve et s'engage à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

Un représentant du Festival de Télévision de Monte-Carlo pourra prendre part aux réunions de délibérations du Comité de Présélection mais n'aura pas de droit de vote.

Les Jurys

Durant le Festival de Télévision de Monte-Carlo, nos 2 Jurys Officiels (Fiction et Actualités), composés de professionnels de l'industrie, déterminent les lauréats.

Le lauréat du Prix du Prince Rainier III est sélectionné par le Président d'Honneur du Festival, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco.

Les lauréats sont annoncés lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or, le mardi 23 juin 2020.

Les membres et les Présidents de chaque Jury sont désignés par le Vice-Président Délégué du Festival. Les Présidents des Jurys auront la responsabilité de mener les débats tout au long du visionnage et de la réunion de délibération.

Les Jurés sont soumis à un devoir de réserve et s'engagent à respecter la confidentialité des délibérations en dehors du lieu de vote. **Leur décision n'a pas à être motivée, elle est définitive et irrévocable.**

Un représentant du Festival de Télévision de Monte-Carlo pourra prendre part aux réunions de délibérations des Jurys, mais n'aura pas de droit de vote.

4 - Avis de Nomination

Les nominations seront annoncées courant mai 2020 par e-mail et un nouveau fichier électronique du programme soumis, avec des caractéristiques HD, sera demandé pour le visionnage des jurys.

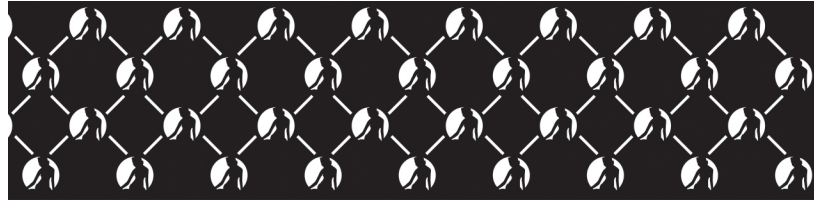
Deux (2) trailers/extraits de 30 secondes seront également demandés pour la présentation des nommés lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or.

Les caractéristiques techniques des fichiers HD sont les suivantes (attention elles sont différentes de celui de l'inscription) :

- Fichier quicktime : .mov
- Résolution HD : 1920*1080
- Codec audio et vidéo : Apple Prores

Seront mentionnés sur les supports de communication du Festival de Télévision de Monte-Carlo les informations suivantes :

- Le titre du programme
- La ou les société(s) de production
- Le ou les pays de production



5 - Présence des Nommés

La Nymphette d'Or est reconnue comme l'une des plus prestigieuses récompenses dans le monde de la production télévisuelle internationale. Ce trophée représente également un moyen unique de commercialisation et de promotion des programmes et/ou acteurs et actrices lauréats.

Compte tenu de la valeur que représente la Nymphette d'Or, nous sollicitons la présence des sociétés participantes, acteurs, actrices ou de leurs représentants, au Festival de Télévision de Monte-Carlo en cas de nominations aux Nymphettes d'Or. Le Festival est un endroit privilégié, riche en nouvelles rencontres et opportunités d'affaires.

Nous vous demandons de nous faire savoir, dès soumission de votre programme à la Compétition des Nymphettes d'Or, si la société participante, les acteurs et actrices ou leurs représentants seront présents.

Les événements de cette 60^{ème} édition auxquels les Nommés sont tenus d'assister :

- La présentation officielle du programme nommé : projection, conférence & activités presse (jour à déterminer)
- La Soirée des Nommés le lundi 22 juin 2020
- La Cérémonie des Nymphettes d'Or le mardi 23 juin 2020

Les activités presse représentent un excellent vecteur de promotion pour les Nommés. Des activités presse sont organisées en fonction des dates de présence des membres de la production et du cast. Un planning presse leur sera envoyé avant le début du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Les Nommés sont également invités à tous les événements organisés durant le Festival. Le programme est communiqué en temps utile.

6 - Droits d'Utilisation des Œuvres

Supports de Communication

Les programmes nommés seront accessibles lors du Festival, et pendant un (1) mois après ce dernier, via la vidéothèque en ligne du Festival. L'accès à cette vidéothèque est réservé aux personnes accréditées au Festival de Télévision de Monte-Carlo.

Tous les programmes nommés et/ou leur titre, logo, marque déposée, extrait (maximum cinq (5) minutes) et tout autre droit et article de promotion lié au programme peuvent être utilisés pour toute diffusion sur tout support de promotion, de communication et de presse, ou lors d'événements produits pour ou par le Festival de Télévision de Monte-Carlo, dans le cadre de la Compétition et de la Cérémonie des Nymphettes d'Or, y compris lors de leurs futures éditions.

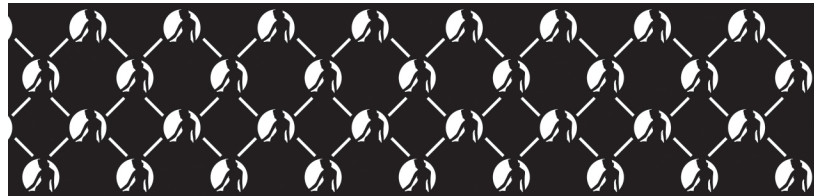
Diffusion Cérémonie des Nymphettes d'Or

La Cérémonie des Nymphettes d'Or sera retransmise en direct via la chaîne YouTube du Festival de Télévision de Monte-Carlo, le mardi 23 juin 2020.

Les sociétés participantes s'engagent à « whitelister » la chaîne du Festival de Télévision de Monte-Carlo afin d'éviter toute suspension de la retransmission en direct. Dans le cas où la société participante refuse, Le Festival de Télévision de Monte-Carlo ne diffusera aucun extrait dudit programme lors de la Cérémonie des Nymphettes d'Or.

Présentation du Programme

Pour la catégorie fiction, chaque programme en sélection officielle sera présenté à la presse et au public dans le cadre du Festival de Télévision de Monte-Carlo, au travers de projections, conférences & activités presse. La projection du programme, dans son intégralité, sera précédée d'un tapis rouge, photo call avec la présence du cast du programme nommé.



Promotion

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo met à la disposition des nommés et des lauréats le logo officiel de la Compétition des Nymphes d'Or.

Une photo officielle sera envoyée après la Cérémonie des Nymphes d'Or, à tous les lauréats. Les vidéos de la Cérémonie des Nymphes d'Or seront disponibles après celle-ci en téléchargement sur la plateforme vidéo : [Plateforme de Services en Ligne](#)

7 – Confidentialité

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo s'engage à ne présenter aucune œuvre – sauf autorisation spéciale du producteur – à quelque personne ou organisme que ce soit, avant la première projection dans le cadre de la manifestation, à l'exception des membres du Comité de Présélection, des jurés et du Vice-Président Délégué du Festival de Télévision de Monte-Carlo.

8 – Informations Nominatives

Certaines informations relatives aux participants font l'objet d'un traitement automatisé d'informations nominatives destiné à remplir les besoins des inscriptions en ligne à la Compétition des Nymphes d'Or sur le site www.tvfestival.com.

Les participants à la Compétition des Nymphes d'Or disposent d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant auprès du personnel du Festival de Télévision de Monte-Carlo, en application de la Loi n°1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, relative à la protection des informations nominatives.

9 - Diplômes & Nymphes d'Or

Les lauréats recevront un diplôme ainsi qu'une Nympe d'Or lors de la Cérémonie des Nymphes d'Or le mardi 23 juin 2020.

Les lauréats ont la possibilité d'acheter des diplômes et des Nymphes d'Or supplémentaires. Se rapprocher de l'équipe en charge de la Compétition pour toutes informations complémentaires. (competition@tvfestival.com)

10 – Conditions d'Acceptation & de Modification du Règlement

La participation au Festival de Télévision de Monte-Carlo implique l'acceptation sans réserve du présent règlement via le formulaire d'inscription en ligne. Dans le cas contraire l'inscription se verra refusée.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo se réserve le droit, si nécessaire, d'amender le présent règlement, sans que cela n'altère l'esprit de la compétition.

Le Festival de Télévision de Monte-Carlo est seul habilité à traiter avec les intéressés en cas de litige.

En cas de contestation sur l'interprétation à donner aux dispositions du règlement, le texte français fait foi et les tribunaux de Monaco sont seuls compétents.